

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 3 mars 2020

Lieu : pavillon RAMSAR à LA RIVIERE DRUGEON - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	absent
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	Pouvoir à M. Brulport
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	Pouvoir à M. Gresset
Courvières	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beuque	Pouvoir à JC Trouttet
	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet
	Danielle Jeannin	X
	Jacqueline Lépeule	Pouvoir à C. Vallet
	Angélique Marmier	Pouvoir à D. Vallet
	Guy Perrin	X
	Bruno Trouttet	X
La Rivière Drugeon	Denis Vallet	X
	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
Vaux et Chantegrue	Yannick Vuittenez	X
	Pascal Lanquetin	Pouvoir à X. Vionnet
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Fabrice Picard

Ordre du jour :

APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 28 JANVIER 2020 EAU POTABLE

Vote du compte administratif 2019 du syndicat des eaux de Vau les Aigues ; vote du compte de gestion – vote du budget primitif 2020 - vote des durées d'amortissement des biens

ASSAINISSEMENT :

Vote du compte administratif 2019 ; affectation du résultat 2019 ; vote du compte de gestion ; vote du budget primitif 2020 ; vote de la participation financière des industries et de la CCGP - vote des durées d'amortissement des biens ;

ZAE BULLE :

Vote du compte administratif 2019 ; vote du compte de gestion ; vote du budget 2020

ELIMINATION DES DECHETS :

Vote du compte administratif 2019 ; vote du compte de gestion ; vote du budget primitif 2020

BATIMENT-RELAIS LES VAUDINS :

Vote du compte administratif 2019 ; vote du compte de gestion ; vote du budget primitif 2020 ;

BUDGET PRINCIPAL :

Vote du compte administratif 2019 ; affectation du résultat 2019 ; vote du compte de gestion ; vote du budget primitif 2020 ; vote des taux de fiscalité ;

ADMINISTRATION GENERALE – ressources humaines

Fermeture poste technicien et ouverture poste technicien principal 2^e classe au 1.3.2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PLUI

ZAE : point sur les dossiers en cours

ZAE : rupture du contrat de réservation du lot 32 (issu de la division lot 1)

Point sur le devenir du chazal à Dompierre les Tilleuls

Réglementation des boisements : point sur la procédure

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr Yannick Vuittenez, adjoint au maire de La Rivière Drugeon souhaite la bienvenue à l'assemblée pour le dernier conseil du mandat.

Mr le Président ouvre la séance.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 JANVIER 2020

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observation, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

2) - FINANCES

2.1. EAU POTABLE

Mr le Président indique que le compte administratif 2019 et le compte de gestion du syndicat des eaux de Vau les Aigues doivent être votés par le conseil communautaire, suite à sa dissolution.

- **Vote du compte de gestion 2019**

Les montants du compte de gestion de Monsieur le trésorier de Pontarlier étant en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du président du syndicat des eaux de Vau les Aigues,

Délibération n° 17 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte de gestion de Mr le Trésorier pour l'exercice 2019 et autorisent Mr le Président à le signer.

- **Vote du compte administratif 2019**

Délibération n° 18 : les membres du conseil communautaire, considérant la dissolution du syndicat des eaux de Vau les Aigues par arrêté préfectoral du 24 janvier 2020, considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 25 février 2020 à 18 h, Sous la présidence de Mr Gérard Paulin, doyen d'âge, Mr le Président s'étant retiré,

votent le compte administratif 2019, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, et arrêtent ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	388 576.93 €	437 340.34 €	48 763.41 €
	Investissement	362 532.76 €	161 197.64 €	- 201 335.12 €
Report 2018				
			403 969.67 €	
			154 456.42 €	
TOTAL		751 109.69 €	1 156 964.07 €	405 854.38 €
Investissement : reste à réaliser				
Résultat cumulé				
		388 576.93 €	841 310.01 €	452 733.08 €
		362 532.76 €	315 654.06 €	- 46 878.70 €
TOTAL CUMULÉ		751 109.69 €	1 156 964.07 €	405 854.38 €

- **Vote du budget primitif 2020**

Mr le Président indique que les crédits ouverts résultent de l'addition des inscriptions CFD et des inscriptions des communes selon leur budget primitif 2019.

Délibération n° 19 : les membres du conseil communautaire , à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le budget primitif 2020 tel que résumé ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 262 733.00 €	809 999.92 €
Résultat reporté du syndicat		452 733.08 €
Total	1 262 733.00 €	1 262 733.00 €
Investissement	880 083.30 €	926 962.00 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat reporté du syndicat	46 878.70 €	
Total	926 962.00 €	926 962.00 €
TOTAL DU BUDGET	2 189 695.00 €	2 189 695.00 €

- **Durée d'amortissement des biens et subventions**

Délibération n° 20 Les membres du conseil communautaire décident que les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissement telles que précisées ci-dessous :

- Ouvrage de génie civil pour le captage, transport, traitement de l'eau potable..... 25 ans
- Canalisations d'adduction d'eau 25 ans
- Pompe de production dans les stations de pompage..... 20 ans
- Mobilier de bureau 10 ans
- Appareil d'analyse 8 ans
- Véhicule..... 8 ans
- matériel informatique 5 ans

L'amortissement débute l'année suivant l'acquisition ou la mise en service du bien sans prorata temporis.

Pour les immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable à laquelle se rattache l'acquisition sera appliquée.

Les subventions d'équipements et les fonds d'équipements transférables reçus seront transférés à la section de fonctionnement annuellement sur la même durée que le bien qu'ils auront servi à financer.

Le plan d'amortissement des biens mis à disposition par les communes de Bannans, Bonnevaux, Bouverans et Vaux et Chantegrue et des biens transférés du syndicat de Vau les Aigues se poursuivra jusqu'à achèvement.

2.2. ASSAINISSEMENT

• Vote du compte de gestion 2019

Les montants du compte de gestion de Madame le trésorier étant en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du président,

Délibération n° 21 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte de gestion de Mme le Trésorier pour l'exercice 2019 et autorisent Mr le Président à le signer.

• Vote du compte administratif 2019

Délibération n° 22 : les membres du conseil communautaire, considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 25 février 2020 à 18 h,

Sous la présidence de Mr Gérard Paulin, doyen d'âge, Mr le Président s'étant retiré,

votent le compte administratif 2019, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, et arrêtent ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	478 830,55 €	453 515,92 €	- 25 314,63 €
	Investissement	415 916,15 €	171 401,25 €	- 244 514,90 €
Report 2019	Exploitation		168 095,98 €	
	Investissement		286 338,09 €	
TOTAL		894 746,70 €	1 079 351,24 €	184 604,54 €
Investissement : reste à réaliser		39 600,00 €		
Résultat cumulé	Exploitation	478 830,55 €	621 611,90 €	142 781,35 €
	Investissement	455 516,15 €	457 739,34 €	2 223,19 €
TOTAL CUMULÉ		934 346,70 €	1 079 351,24 €	145 004,54 €

• Vote du budget primitif 2020

Délibération n° 23 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le budget primitif 2020 tel que résumé ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 332 195,00 €	1 189 413,65 €
Résultat reporté		142 781,35 €
Total	1 332 195,00 €	1 332 195,00 €
Investissement	1 272 369,00 €	1 270 145,81 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	39 600,00 €	
Résultat reporté		41 823,19 €
Total	1 311 969,00 €	1 311 969,00 €
TOTAL DU BUDGET	2 644 164,00 €	2 644 164,00 €

- **Participation des industriels pour l'exercice 2020**

Délibération n° 24 : les membres du conseil communautaire, considérant la délibération n° 2020-03-23 adoptant le budget primitif 2020, vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 25 février 2020 à 18 h, Décident, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de la participation HT 2020,

	Participation - part "eaux pluviales"	Participation part usagers"	Participation industries	Total	Appel de fonds avant le 31 mai	1 appel de fonds trimestriel
CC GRAND PONTARLIER	10 000 €	18 942 €		28 942 €		7 235,50 €
Fromagerie Boujailles			11 673 €	11 673 €	11 673 €	
Fromagerie Bouverans			5 388 €	5 388 €	5 388 €	
Fromagerie Courvières			5 725 €	5 725 €	5 725 €	
Fromagerie Frasne			9 100 €	9 100 €	9 100 €	
Fromagerie La Rivière D.			7 364 €	7 364 €	7 364 €	
Escargoterie Romanzini			2 250 €	2 250 €	2 250 €	

- **Durée d'amortissement des biens et subventions**

Délibération n° 25 : les membres du conseil communautaire, considérant la délibération n° 2020-03-23 adoptant le budget primitif 2020, vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 25 février 2020 à 18 h,

décident à l'unanimité des membres présents ou représentés, que les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissement telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

- Système d'épuration.....25 ans
- Ouvrage de génie civil.....25 ans
- Collecteurs d'effluents20 ans
- Pompe de production dans les stations de pompage.....20 ans
- Mobilier de bureau10 ans
- Armoire électrique10 ans
- Sonde10 ans
- Appareil d'analyse8 ans
- Véhicule.....8 ans
- Pompe poste de refoulement + préleveurs d'échantillon5 ans
- Matériel informatique dont paramétrage.....5 ans

L'amortissement débute l'année suivant l'acquisition ou la mise en service du bien sans prorata temporis.

Pour les immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable à laquelle se rattache l'acquisition sera appliquée.

Les subventions d'équipements et les fonds d'équipements transférables reçus seront transférés à la section de fonctionnement annuellement sur la même durée que le bien qu'ils auront servi à financer.

2.3. ZAE BULLE

- **Vote du compte de gestion 2019**

Les montants du compte de gestion de Madame le trésorier étant en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du président,

Délibération n° 26 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte de gestion de Mme le Trésorier pour l'exercice 2019 et autorisent Mr le Président à le signer.

- **Vote du compte administratif 2019**

Délibération n° 27 : les membres du conseil communautaire, considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, sous la présidence de Mr Gérard Paulin, doyen d'âge, Mr le Président s'étant retiré,

Votent, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, le compte administratif 2019 et arrêtent ainsi les comptes :

		Depenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	4 762 321,80 €	4 773 557,30 €
	Investissement	5 510 520,17 €	5 334 344,78 €
		+	+
Report antérieur	Fonctionnement		579 755,58 €
	Investissement	1 419 160,85 €	
TOTAL		11 692 002,82 €	10 687 657,66 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	4 762 321,80 €	5 353 312,88 €
	Investissement	6 929 681,02 €	5 334 344,78 €
TOTAL GENERAL		11 692 002,82 €	10 687 657,66 €
Résultat de l'exercice		-	1 004 345,16 €

- **Vote du budget primitif 2020**

Délibération n° 28 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le budget primitif 2020 tel que résumé ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 486 863,24 €	5 895 872,16 €
Résultat reporté		590 991,08 €
Total	6 486 863,24 €	6 486 863,24 €
Investissement	4 391 236,00 €	5 986 572,24 €
Résultat reporté	1 595 336,24 €	
Total	5 986 572,24 €	5 986 572,24 €
TOTAL DU BUDGET	12 473 435,48 €	12 473 435,48 €

2.4. ELIMINATION DES DECHETS

- **Vote du compte de gestion 2019**

Les montants du compte de gestion de Madame le trésorier étant en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du président,

Délibération n° 29 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte de gestion de Mme le Trésorier pour l'exercice 2019 et autorisent Mr le Président à le signer.

- **Vote du compte administratif 2019**

Délibération n° 30 : les membres du conseil communautaire, considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, sous la présidence de Mr Gérard Paulin, doyen d'âge, Mr le Président s'étant retiré,

Votent, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, le compte administratif 2019 et arrêtent ainsi les comptes :

		Depenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	577 538,81 €	577 820,84 €
	Investissement	- €	- €
		+	+
Report antérieur	Fonctionnement		41,96 €
	Investissement		
TOTAL		577 538,81 €	577 862,80 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	577 538,81 €	577 862,80 €
	Investissement	- €	- €
TOTAL GENERAL		577 538,81 €	577 862,80 €
Résultat de l'exercice			323,99 €

- **Vote du budget primitif 2020**

Délibération n° 31 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le budget primitif 2020 tel que résumé ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	590 204,00 €	589 880,01 €
Résultat reporté		323,99 €
Total	590 204,00 €	590 204,00 €
Investissement	- €	- €
Résultat reporté	- €	- €
Total	- €	- €
TOTAL DU BUDGET	590 204,00 €	590 204,00 €

2.5. BATIMENT-RELAIS LES VAUDINS

- **Vote du compte de gestion 2019**

Les montants du compte de gestion de Madame le trésorier étant en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du président,

Délibération n° 32 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte de gestion de Mme le Trésorier pour l'exercice 2019 et autorisent Mr le Président à le signer.

- **Vote du compte administratif 2019**

Délibération n° 33 : les membres du conseil communautaire, considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, sous la présidence de Mr Gérard Paulin, doyen d'âge, Mr le Président s'étant retiré,

Votent, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, le compte administratif 2019 et arrêtent ainsi les comptes :

		Depenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	11 329,30 €	392,67 €
	Investissement	40 014,59 €	6 260,00 €
		+	+
Report antérieur	Fonctionnement		
	Investissement	150 082,40 €	
TOTAL		201 426,29 €	6 652,67 €
Restes à réaliser	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	11 329,30 €	392,67 €
	Investissement	190 096,99 €	6 260,00 €
TOTAL GENERAL		201 426,29 €	6 652,67 €
Résultat de l'exercice		-	194 773,62 €

- **Vote du budget primitif 2020**

Délibération n° 34 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le budget primitif 2020 tel que résumé ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 978,37 €	71 139,00 €
Résultat reporté	10 936,63 €	
Total	23 915,00 €	71 139,00 €
Investissement	34 870,01 €	218 707,00 €
Reste à réaliser	- €	
Résultat reporté	183 836,99 €	
Total	218 707,00 €	218 707,00 €
TOTAL DU BUDGET	242 622,00 €	289 846,00 €

2.6. BUDGET PRINCIPAL

- **Vote du compte de gestion 2019**

Les montants du compte de gestion de Madame le trésorier étant en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du président,

Délibération n° 35 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte de gestion de Mme le Trésorier pour l'exercice 2019 et autorisent Mr le Président à le signer.

- **Vote du compte administratif 2019**

Délibération n° 36 : les membres du conseil communautaire, considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, sous la présidence de Mr Gérard Paulin, doyen d'âge, Mr le Président s'étant retiré,

Votent, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, le compte administratif 2019 et arrêtent ainsi les comptes :

		Depenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	2 265 790,37 €	2 915 771,76 €
	Investissement	930 846,07 €	892 939,52 €
		+	+
report antérieur	Fonctionnement		634 365,78 €
	Investissement	622 886,95 €	
TOTAL		3 819 523,39 €	4 443 077,06 €
Restes à réaliser		Investissement	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	2 265 790,37 €	3 550 137,54 €
	Investissement	1 553 733,02 €	892 939,52 €
TOTAL GENERAL		3 819 523,39 €	4 443 077,06 €
Résultat de l'exercice			623 553,67 €

- **Affectation du résultat 2019**

Délibération n° 37 : les membres du conseil communautaire, après avoir voté le compte administratif du budget principal et constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 284 347,17 €,

Décident, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :			
Résultat de l'exercice			649 981,39 €
	Dont plus-values nette de cession d'éléments d'actif		- €
Résultat antérieur de l'exercice			634 365,78 €
	Résultat à affecter		1 284 347,17 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :			
- Solde d'exécution cumulé d'investissement		-	660 793,50 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement			
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser		-	660 793,50 €
	AFFECTATION ==>		1 284 347,17 €
- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :			660 793,50 €
- Report en fonctionnement (R002)			623 553,67 €

- **Vote du budget primitif 2020**

Délibération n° 38 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le budget primitif 2020 tel que résumé ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 231 250,00 €	2 957 696,33 €
Résultat reporté		623 553,67 €
Total	3 231 250,00 €	3 581 250,00 €

Investissement	928 517,50 €	1 589 311,00 €
Reste à réaliser		
Résultat reporté	660 793,50 €	
Total	1 589 311,00 €	1 589 311,00 €
TOTAL DU BUDGET	4 820 561,00 €	5 170 561,00 €

- **Vote des taux de fiscalité**

Délibération n° 39 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixent les taux d'imposition 2020 des taxes locales directes comme suit (identiques à 2019) :

- Taxe foncière (bâti)..... 7.58 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 10.73 %
- CFE (Cotisation foncière des entreprises) 18.74 %

Le taux de la taxe d'habitation n'a pas lieu d'être voté, considérant sa suppression future.

3) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

3.1. Fermeture du poste de technicien et ouverture d'un poste de technicien principal 2è classe

Délibération n° 40 : les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité des membres présents ou représentés, considérant la nécessité de créer un emploi de technicien principal 2è classe, en raison des nouvelles missions liées au poste occupé par Mr Pascal Marguet qui peut bénéficier d'un avancement de grade, considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire, sur proposition de Mr le Président et après avis favorable de la commission administrative paritaire,

- La suppression d'un emploi de technicien permanent à 35 h.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2020 :
Grade de technicien :
 - ✚ ancien effectif = 1
 - ✚ nouvel effectif = 0
- La création d'un emploi de technicien principal 2è classe permanent à 35 h.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2020 :
Grade de technicien principal 2è classe :
 - ✚ ancien effectif = 0
 - ✚ nouvel effectif = 1

4) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1. ZAE : point sur les dossiers en cours

Mr le Président indique qu'à ce jour, 15 lots sont vendus, 7 lots sont réservés sur les 26 lots aménagés.

7 lots réservés + 1 lot en revente :

- Lot 6 : SOS 205 GTI

Toujours en attente du dépôt de PC : un courrier AR sera adressé pour lui stipuler son dernier délai pour un dépôt, à défaut le contrat de réservation sera rompu (signé le 14.06.2018)

- Lot 13 : SCI BM (Boillot) - Revente par la SCI Perce-Neige

Projet toujours en cours d'étude mais en parallèle, Mr Boillot a informé la CFD le 25.02.2020 qu'il souhaite étudier une éventuelle acquisition du lot 14 en direct avec la CFD.

- Lot 21 : Gardino

Signature du contrat de réservation le 03.09.2019 : en attente des plans esquisse

- Lot 25 : Futura Elec + Simplement Chocolat

Futura Elec (Mr Curie) acquerra le lot 25 réduit à 1 561 m² et Simplement Chocolat acquerra 300 m².
Signature des contrats de réservation en cours

- Lots 30/32/33 : division Tps Javaux Laithier/Tps Robbe Girard/Rusthul Bétons

Désistement de Mr Girard pour acquérir le lot 32 (6 000 m²) mais Mr Laithier, qui a déjà réservé le lot 33 (26 242 m²), a confirmé sa volonté d'acquérir aussi ce lot 32

Capacité de la faille peu satisfaisante : une infiltration en linéaire par des noues sera prévue sur l'arrière du lot 33. Des discussions sont en cours avec le comité de pilotage.

- Lot 22 : Tps Robbe Girard

Pour mieux correspondre à ses capacités de financement, Mr Girard souhaite plutôt acquérir le lot 22 (2 960 m²). Une réponse sera donnée sous 15 jours, avec son prévisionnel financier.

- Lot 24 : 2S Habitat

A ce jour, la procédure de rupture du contrat de réservation est toujours en cours.

Aménagement Zone arrière :

La Coopérative des Monts de Joux a envoyé un courrier le 27 février pour se porter candidate sur une surface de 20 000 m².

Charpente Pontarlier a sollicité une rencontre avec le comité de pilotage avant les élections.

L'aménagement règlementaire de cette zone arrière pourrait être intégrée dans le PLUi (OAP spécifique).

4.2. ZAE : rupture du contrat de réservation du lot 32 (issu de la division lot 1)

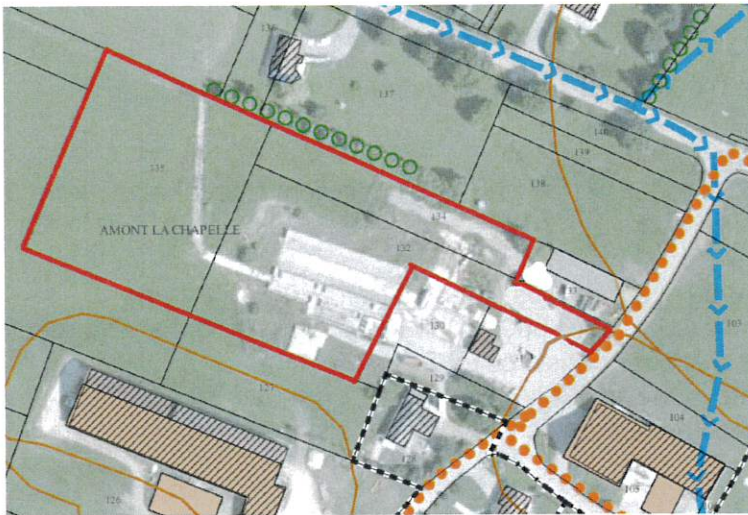
Mr le Président indique qu'un contrat de réservation a été signé avec Monsieur Emmanuel Girard, domicilié 12 rue de la Craye à Sombacour, le 4 novembre 2019, pour le lot n°32 (issu de la division du lot n°1) de la ZAE intercommunale de Bulle, d'une surface de 6 000 m², en vue d'y implanter son activité de transport de bois.

Dans l'impossibilité d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation de son projet sur ce lot, Monsieur Girard a confirmé sa demande de résilier le contrat de réservation.

Le comité de pilotage de la ZAE propose donc de rompre ce contrat de réservation, avec remboursement des arrhes versées d'un montant de 6 850 €.

Délibération n° 41 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent la rupture du contrat de réservation du lot n° 32 signé avec Monsieur Emmanuel Girard, acceptent le remboursement des arrhes versées, mandatent le Président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

4.3. Point sur le devenir du chazal à Dompierre les Tilleuls



Parcelle 132 : 4 537 m²
Parcelle 134 : 1 591 m²
Parcelle 135 : 4 788 m²

Soit total : 10 916 m²

Mr le Président informe l'assemblée que Mr Anthony Montrichard souhaite relancer son projet d'acquisition pour implanter un centre équestre.

Un zonage en UL pourrait être prévu dans le PLUi, à savoir zone urbanisée uniquement dédiée à l'activité équestre, ce qui ne bloquerait pas la réhabilitation en l'absence de statut agricole et n'autoriserait pas de changement de destination vers du logement ou autre activité.

Une rencontre aura lieu après le renouvellement des mandats.

4.1. Règlement des boisements : point sur la procédure

La prochaine réunion de lancement et de présentation du diagnostic aura lieu le mardi 10 mars 2020 à 10 h à la salle d'animation de Frasne.

Les travaux en 4 sous-commissions débuteront en avril/mai 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 22 h 30.

Il souhaite une bonne retraite aux élus qui ne se représentent pas aux prochaines élections municipales et invite les conseillers communautaires au verre de l'amitié offert par la commune de La Rivière Drugeon.

Le Président,
Christian VALLET

